

Commencer par le commencement

Quel saint du calendrier faut-il prier ? La santé des lacs exigerait un hiver froid pour que l'eau s'oxygène. Mais le froid, qui brasse l'eau, immobilise l'air pollué au-dessus des villes. Frimas pour les branchies, climat pour les bronchites.

Quel saint patron de la politique (existe-t-il ?) faut-il invoquer ? Aux réformistes qui prennent au sérieux la détérioration de l'environnement, les conservateurs répondent en soulignant les effets contradictoires ou les impasses de leurs propositions, tel un stratus sur le lac et la ville.

Trois critiques, donc.

- Vouloir renchérir les prix de l'énergie (l'essence à 5 fr.) pour réduire la consommation, c'est pénaliser d'abord les couches sociales moins favorisées qui viennent, tout juste, d'accéder à la mobilité et au confort.

- Des mesures draconiennes ne peuvent être politiquement comprises, tant qu'il n'y a pas une évidence de salut public. Or le caractère peu visible et la lenteur des processus de pollution empêchent l'acceptation de sacrifices immédiats.

- La pollution est transfrontière. De plus nous faisons tout pour attirer par voie de transit et offres touristiques des étrangers que nous incitons à rouler chez nous ; dès lors, quelle inégalité de traitement en cas de restrictions indigènes !

Quelle réponse ? D'abord il est possible d'agir en s'inscrivant dans une progressive prise de conscience. Un seul exemple. J'ai connu, il y a quelque dix ans, l'hésitation de l'autorité se demandant si elle devait encourager des communes à expérimenter le 50 km/h dans les localités. L'expérimentation a eu lieu. La décision a été prise. Elle est aujourd'hui acceptée et, semble-t-il, irréversible. Mais, dans d'autres domaines, quel laxisme officieux ! Le 80 km/h qui, sur la plupart des trajets, n'allonge la durée d'un déplacement que de trois ou quatre minutes, au plus, n'est pas imposé ; quand les contrôles sont rares à ce point, la règle devient loterie et le droit, arbitraire.

Si l'on admet donc qu'on peut agir, à la condition qu'on le fasse avec rigueur, il est un point qui devrait faire l'unanimité chez ceux à droite qui aiment à parler vérité des prix, chez ceux à gauche qui dénoncent la frénésie de mobilité.

Il faut cesser de subventionner la voiture.

Oui, je sais, le compte routier montre que l'automobile paie sa part des frais d'infrastructure et d'exploitation.

La voiture n'en demeure pas moins subventionnée sur deux points essentiels : la fiscalité et la gratuité du parcage.

La fiscalité. Tous les pendulaires, habitant des zones résidentielles à taux d'impôt bas, peuvent de surcroît déduire leurs frais de déplacements. Le choix du domicile fait partie de la liberté de l'individu, l'Etat n'a pas à favoriser telle ou telle décision. Déductions à biffer. A biffer de même le gonflement des frais généraux des indépendants pour les frais de voiture. Dans certaines professions, c'est une source de gain importante : on facture lourdement au client, on déduit largement aux impôts.

Que le considérable encouragement fiscal par l'Etat cesse !

La gratuité du parcage est un autre subventionnement. Le commerçant qui, avec une enseigne, déborde, à trois mètres au-dessus du sol, sur le domaine public paie une taxe, mais pas l'automobiliste qui occupe 8 m². La zone rouge, faite pour les pendulaires, doit être reportée totalement à la périphérie des villes. Pour les zones à stationnement temporaire, il est des appareils qui rendraient inefficaces les recharges, etc ...

La suppression du subventionnement ne serait pas la solution miracle ni la réponse à tout. Mais avant l'affrontement sur des mesures plus fortes, elle aurait le mérite de la clarté. A elle seule, elle exigerait, pour être rigoureusement appliquée, un immense courage politique. A elle seule, sur le plan de l'urbanisme, elle redistribuerait beaucoup de cartes.

Des mots pour les faire

■ (jd) Nouvel épisode du feuilleton de l'article constitutionnel sur l'énergie. Proposé par la commission pour une conception globale de l'énergie, sérieusement amaigri par le Conseil fédéral, le projet avait finalement succombé en 1983 faute d'une majorité de cantons. Une solution alternative plus consistante, présentée par les milieux écologistes, échoue devant le peuple en 1984. Qu'importe, on en redemande: motions au Conseil national, appel des directeurs cantonaux de l'énergie. Et le Conseil fédéral s'exécute. Depuis quinze jours un nouveau projet est soumis à la consultation, et le gouvernement envisage de le présenter au parlement cette année encore.

Question cruciale sur laquelle bute toute compétence nouvelle de la Confédération en matière énergétique: le prélèvement d'une taxe sur les agents énergétiques qui doit permettre de financer la recherche et le développement de techniques nouvelles, notamment. Préconisée par la commission Kohn, elle avait été abandonnée par le Conseil fédéral dans son premier projet, face à l'opposition irréductible des milieux patronaux. Le gouvernement avait

alors envisagé de soumettre les agents énergétiques à l'impôt sur le chiffre d'affaire. Refus du parlement. Et la voilà qui refait surface dans la nouvelle version d'article constitutionnel. Mais le Conseil fédéral n'est pas encore au clair quant à son importance et à son affectation. Une attitude qui ne présage rien de bon quant à la précision des objectifs à atteindre et à la volonté politique du gouvernement de les réaliser.

Il est peu probable qu'avant deux ans les citoyens aient l'occasion de se prononcer sur un nouvel article constitutionnel. Et s'ils donnent leur aval à un projet qui, par hypothèse, aura gardé quelque profil, on sera encore loin de mesures effectives et efficaces.

Il ne s'agit pas de nier l'utilité d'une base constitutionnelle qui permette à la Confédération de gérer le problème énergétique. Mais on ne peut s'empêcher de voir dans ce nouvel épisode une manière de perdre du temps... ou d'en gagner. Perdre du temps si l'on considère l'urgence de la situation, notre dépendance énergétique et l'impact négatif sur l'environnement qui résulte de notre boulimie d'énergie. Perdre du temps

si l'on sait qu'un abandon progressif du nucléaire exige des mesures immédiates d'économie. Ou en gagner au contraire pour mieux justifier la nécessité de développer l'énergie nucléaire. Aucun des deux termes de l'alternative ne relève d'une quelconque fatalité. Il s'agit là d'un choix politique.

Or jusqu'à présent ce choix politique, par absence de décision sur des mesures d'économie, a mis l'accent sur le rôle indispensable du nucléaire. Récemment encore le parlement et les cantons se sont vigoureusement opposés à une législation sur l'électricité qui aurait pu contribuer à une utilisation plus rationnelle de cette énergie. Et les cantons sont loin d'avoir épuisé toutes les possibilités d'économie d'énergie.

Il faut le répéter sans relâche: l'abandon du nucléaire est impensable sans un effort simultané et systématique de réduction de la consommation énergétique. Oublier cet effort, c'est rendre inopérante toute décision de renoncer à la construction de nouvelles centrales nucléaires; car la majorité populaire n'hésitera pas à renier son choix antérieur si des restrictions trop draconiennes la menacent. Les partisans du nucléaire le savent, qui misent aujourd'hui sur notre incapacité à prendre des mesures qui concrétiseraient cet effort. A terme et face à notre indécision, ils ne peuvent être que gagnants.

ELECTIONS FEDERALES

Répétition générale

■ (cfr) Quatre cantons élisent leur Grand Conseil ce printemps en appliquant la proportionnelle pour la répartition des sièges. Il faut convenir qu'à côté des sondages des instituts spécialisés, les résultats de ces scrutins fournissent des indications utiles sur les tendances qui se manifestent dans le corps électoral à quelques mois des élections fédérales du 18 octobre. Les cantons en question (BL, ZH, TI, LU) éliront 59 des 200 conseillers nationaux, soit 29,5 %. Même si la part du lion est réservée à Zurich, les autres élisent au moins sept députés, ce qui est appréciable.

Les élections de Bâle-Campagne ont déjà eu lieu. Elles ont confirmé les pronostics faits au niveau fédéral: recul des partis gouvernementaux,

avance des Verts - alliés ici aux POCH - et de l'Action nationale, augmentation de la représentation féminine (15 élues au lieu de 12) et poids des recommandations des organisations de protection de la nature (elles affirment avoir fait élire quarante députés, ce qui représente près de la moitié du Grand Conseil formé de huitante-quatre membres). Les résultats de ce premier test seront-ils confirmés dans les autres cantons? Il y a déjà une certitude tant à Zurich qu'au Tessin, où le nombre des groupements et partis tend à l'inflation: vingt-six à Zurich et quatorze au Tessin. L'absence de quorum joue un rôle, mais le phénomène traduit aussi un éclatement de l'opinion. Le succès n'est évidemment pas assuré à toutes ces nouvel-

les listes. La preuve a été apportée à Bâle-Campagne, dans l'arrondissement de Pratteln, où la tentative d'implanter la dissidence socialiste de Bâle-Ville, le parti démocrate-social (DSP) a lamentablement échoué: 51 électeurs (0,4 %).

Les "Chrétiens au Gothard" zurichoises ou le MDA tessinois (Mobilisation des absents), par exemple, ne sont pas assurés d'être représentés, ce qui ne les empêchera pas, peut-être, de se présenter aux élections fédérales. Néanmoins il y a un risque de confusion, et peut-être un transfert de voix d'électeurs déçus par les partis qui perdent régulièrement du terrain vers des étiquettes plus prometteuses ou plus "valorisantes".

Les élections cantonales n'obéissent pas aux mêmes critères que les élections fédérales, mais elles fourniront indiscutablement des indications utiles. (voir tableau ci-contre)

Le juge et le magistrat

■ (*mam*) Le rôle d'une radio locale devrait être de creuser certains sujets délaissés par les chaînes nationales ou les grands quotidiens. Mercredi 18 février, la lausannoise Radio Acidule a été le seul média à se faire l'écho d'une interpellation du député vaudois Georges Peters, qui posait au Conseil d'Etat une question pertinente.

A la suite de l'affaire Forster, le député socialiste demandait si l'existence de commissions juridictionnelles comme celle des recours en matière de police des étrangers n'était pas contraire au principe de la séparation des pouvoirs. Bien que mal formulée, l'interpellation soulève, de l'avis de Philippe Bois, professeur de droit aux universités de Neuchâtel et Genève, un certain nombre de "jolis" problèmes juridiques. Voici sa réponse, en attendant celle du château :

a) Les règles concernant le statut des étrangers sont essentiellement fédérales. Comme organes d'exécution, les cantons ont toutefois un peu de liberté ; mais leurs lois, dans ce domaine, doivent être approuvées par le Conseil fédéral.

b) Le canton de Vaud a institué une instance de recours contre les décisions de police des étrangers portant sur les octrois ou les renouvellements de permis (en ce qui concerne les expulsions, le Conseil d'Etat est compétent). Il s'agit de la garantie d'un examen supplémentaire du cas.

c) Le dossier fédéral n'impose pas aux cantons un système de recours.

Ils le choisissent donc librement.

d) En matière administrative, les recours peuvent être "hiérarchiques" (à l'intérieur de l'administration) ou "judiciaires". Une autorité, pour être considérée comme judiciaire, en d'autres termes, pour avoir la qualité de juge, doit être indépendante des deux autres pouvoirs législatif et exécutif.

Par exemple, l'auditeur en chef de l'armée n'est pas un juge. Le mode de choix des membres d'une autorité peut être un indice : on sera plus circonspect lorsque les commissaires sont nommés par le gouvernement. Mais il n'est pas déterminant. L'indépendance s'analyse dans les faits. Je ne connais pas la pratique vaudoise. Mais je ne qualifierais pas de judiciaire une commission dont le Conseil d'Etat peut révoquer un membre discrétionnairement, pour des raisons extérieures à son activité et de nature manifestement politique. La récente réintégration de Gérard Forster dans ses fonctions ne fait que confirmer le fait que les membres de la commission sont à la disposition du Conseil d'Etat. Pour autant, la procédure vaudoise ne semble pas contraire au droit.

e) La qualification donnée par un conseiller d'Etat à une commission n'a pas une grande importance dans la définition de la nature juridique qu'elle revêt. C'est sur le fonctionnement et dans les faits que l'analyse doit être faite. Le reste n'est qu'une question de vocabulaire.

f) Mon opinion pour terminer. D'une manière générale, les garanties de procédure offertes aux étrangers sont, en Suisse, largement insuffisantes. Le droit vaudois de procédure administrative est en outre dépassé (Vaud est l'un des derniers cantons dépourvus de tribunal administratif général). La question soulevée par M. Peters est importante.

Philippe Bois

■ (*ag*) Que les Genevois, les Vaudois, les Valaisans et les Savoyards (ceux de Haute-Savoie et ceux de l'Ain) prennent conscience d'intérêts communs et se réunissent, bravo ! Les régions passent les frontières. Et l'Europe n'est pas faite que d'Etats-nations. On peut citer à cette occasion, si l'on désire donner quelque profondeur de champ à la rencontre, Pierre de Savoie, Ramuz et Denis de Rougemont. Mais encore ?

L'expérience montre que de telles rencontres créent d'agréables liens personnels, mais qu'ils sont éphémères. Les hommes changent. J'ai participé à plusieurs rencontres avec les responsables de la Franche-Comté, dont les intérêts communs avec le Canton de Vaud sont plus importants encore que ceux qui nous unissent à la Savoie. Agréables agapes, fondantes de bonne volonté. Mais de faible portée pratique, car ce qui compte, c'est le financement des projets communs.

Le bassin lémanique et le bassinnet

Par exemple, la construction d'une autoroute en Savoie qui permettrait de passer rapidement de Genève en Valais ne peut intéresser les Français que si les Suisses participent, sous forme d'emprunts cautionnés par exemple, à l'investissement. Et les Suisses peuvent se poser légitimement la question de leur intérêt bien compris : plutôt que de renforcer la capacité de l'autoroute Lausanne - Genève, ne serait-il pas plus économique de détourner une partie de son trafic ? Mais comment se traduira cet intérêt ? S'il n'est que verbal, rien ne se fera.

Genève a créé une "regio" dans la mesure où elle a su retourner aux communes françaises une part de l'imposition des frontaliers. Le Grand Saint-Bernard et le Mont-Blanc se sont faits avec des participations financières importantes de la Suisse romande ou de Genève.

Quel financement pour quel programme ? - C'est la question-clé. Les notables aiment se faire photographe, toute frontière abolie, posant en commun. Toujours, tout sourire. Le côté sourire n'est pas le côté porte-monnaie.

Les élus au Conseil national en 1983 dans les cantons de Bâle-Campagne, Zurich, Tessin, Lucerne

Parti socialiste	13 (-)
Parti radical	17 (-)
PDC	12 (-)
UDC	6 (-)
Evangélique - EVP	2 (-)
Action nationale	2 (+)
Verts	1 (+)
POCH - PSA	2 (-)
Alliance des indépendants	4 (-)

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'évolution par rapport à 1979.

Tentative d'éclairage, non de transparence

■ (y) A tous ceux qui s'interrogent sur l'identité de la Suisse romande, Publicitas donne une réponse claire comme les aiment les publicitaires : la Suisse romande existe puisqu'elle constitue un marché ! Un marché d'un million d'habitants, économiquement intéressants, c'est-à-dire âgés de 15 à 74 ans, composant 667 000 ménages, dépensant joyeusement 33 milliards de francs par an, même si 36 % économisent un peu (13 %), ou passablement / beaucoup (23 %).

Or donc, Publicitas, principale entreprise romande faisant dans la communication commerciale, avec direction générale à Lausanne, se sent avec raison quelques responsabilités à l'égard de cette minorité francophone du pays et la fait sonder, depuis 1983, à coups de vagues semestrielles de 1 400 interviews chaque fois. De quoi constituer une jolie banque de données et dessiner des *Profils Suisse romande*. La cinquième livraison de cette série a paru en novembre 1986 sous le titre *tmr - transparence du marché romand*. Tout juste une vingtaine de pages, mais plutôt instructives.

Le français, langue des Romands

Sur le plan démographique, *tmr* confirme les caractéristiques connues : Genève comme paradis des petits ménages d'une à deux personnes (51%, contre 47% en moyenne romande) et les cantons catholiques comme lieux des grandes familles (3,4 personnes par ménage à Fribourg, 3,1 au Jura et en Valais, contre 2,9 dans l'ensemble de la Suisse romande). Et il y a toujours davantage de personnes divorcées et surtout de célibataires (32%) en ville qu'à la campagne (27%), où près des deux-tiers des habitants sont mariés.

Le français demeure la langue parlée dans la grande majorité des ménages des cantons et parties de cantons romands : 87% des personnes interrogées "vivent en français" à la maison. Publicitas en tire tout naturellement que le langage publicitaire doit s'adapter, constatant que "les entreprises à caractère national se

manifestent souvent, hélas, par une publicité où l'on perçoit une démarche de type suisse allemand" (*tmr*, p. 7). Dommage que Publicitas, en sa qualité de société éditrice "exclusive" des analyses confiées à l'institut alémanique DemoScope, n'ait pas jugé utile de revoir la traduction avant publication. Le texte fourmille de germanismes et d'erreurs plus ou moins grossières, y compris dans les passages où l'on plaide pour une communication spécialement destinée aux Romands : "Il est certain qu'il est nécessaire d'ajuster avec soin la publicité aux besoins et à la mentalité des Romands. La publicité paraissant en Suisse romande ne doit porter aucune trace de "coloris suisse alémanique" si l'on veut qu'elle soit prise au sérieux. (...) Il est clair que cela procure plus de travail à la publicité ; il vaut toutefois largement la peine de procéder à une adaptation linguistique correcte, incluant même une transposition de l'idée de communication maîtresse, plutôt que de se contenter d'une adaptation pleine de lourdeur" (*tmr*, p. 13).

En matière de formation, les différences entre les cantons paraissent minimales à côté de celles observées entre les hommes et les femmes : 48% des hommes ont suivi une école professionnelle, contre seulement 34% de femmes ; un homme sur 9 (11%) a obtenu un diplôme universitaire, grade atteint par une femme sur 17 seulement (6%).

Loin des partis

Côté politique, pas de différence entre les deux rives de la Sarine : 1/3 des citoyens environ participent à

presque tous les votes, 1/5 donne son avis à la moitié des consultations seulement, tandis que 23% des Suisses ne se rendent quasiment jamais aux urnes. A noter que 20% des personnes interrogées n'ont pas le droit de vote.

Les partis n'ont pas de quoi pavoiser : 54% des personnes interrogées (68% à Genève, 43% au Valais) se déclarent sympathisants d'aucune formation politique. La "proximité à un parti politique" demeure le fait d'une minorité : 11% pour le parti socialiste, 7% pour les radicaux, 5% pour les libéraux et le PDC.

Passons sur la tentative - louable - de mesurer le malaise Suisse romande - Suisse alémanique. Les questions à ce sujet ne donnent rien comme il fallait s'y attendre ; sinon tout juste la X^e confirmation de la tendance des Romands à considérer l'appareil législatif comme de plus en plus contraignant. Il semble bien que les personnes interrogées n'aient pas pensé aux individus en général, mais bel et bien aux automobilistes - les plus limités dans leur liberté comme chacun sait.

Côté porte-monnaie

Côté économie, la transparence du marché romand n'est pas évidente. Il y a bien sûr ce tiers de personnes qui se refusent à ranger leur revenu mensuel dans l'une des trois catégories prévues : moins de 2 400 fr., 2 401 à 4 000 fr., plus de 4 000 fr. Au reste, on n'apprend pas grand chose sur les moeurs financières des 1 035 000 habitants de la Suisse francophone. Deux ou trois choses qu'on sait d'eux, qu'on apprend d'eux quand même : ils ne sont pas plus cigales que le reste du pays, pas moins familiarisés avec les nouveaux moyens de paiement (cartes de crédit et monnaie plastique en tout genre) et, comme tout le monde, désireux d'aller en vacances (pour 1 600 fr. par an) et de compléter leur équipement en matière hi-fi / vidéo / photo. Un ménage sur 9 compte changer de voiture dans l'année. Au total, les intentions d'achats, dont une part difficile à estimer devrait se réaliser, représentent 1,9 milliard de chiffre d'affaires. Clin d'oeil de Publicitas aux annonceurs potentiels soucieux de se placer.

Les tests comparatifs de marchandises suscitent l'intérêt des consommateurs qui n'en mettent l'utilité en doute, ni même la valeur. Mais si 13% lisent toujours les résultats des tests, 41% en prennent connaissance à l'occasion et 9% selon les produits ; 35% des personnes interrogées demeurent réfractaires, plus souvent des hommes (38%) que des femmes (31%).

Au total, la *tmr* contribue modestement à une meilleure connaissance de la vie et du comportement des Romands. Les données apportées ne suffisent pas à

cibler un message, sauf peut-être dans la presse locale ou cantonale. Sélection intéressante et facile à comprendre : Publicitas fonctionne comme une régie d'annonces-presse. Et par-delà cet aspect de pub *pro domo*, il y a bien sûr cette autre vérité : la Romandie n'existe pas, même sur le plan du marketing, qui doit aborder les cantons francophones comme autant de sous-marchés, s'il veut en faire une approche un peu plus fine que celle des spots TV tournés en Suisse alémanique à destination d'un marché romand soi-disant indifférencié.

PRESSE SOCIALISTE

Lutte pour la survie

■ (*ebo*) Nouvelle menace pour deux quotidiens socialistes, dans le canton d'Argovie et à Zurich : le *Freier Aargauer*, et son édition régionale de Zurich le *Volksrecht*. Un déficit de 300 000 francs pointe à l'horizon.

Les deux journaux tirent chacun à 5000 exemplaires environ. Il leur faudrait pour survivre 2500 abonnés de plus. Une campagne lancée en 1986 a permis d'en gagner environ 260, dont une centaine d'abonnements-cadeau ; c'est insuffisant. Les deux journaux reçoivent une subvention des partis socialistes cantonaux argovien et zurichois. Le parti socialiste suisse, quant à lui, préfère s'adresser à la population à travers la télévision et la grande presse : c'est plus efficace, mais très ennuyeux pour la presse qui se veut son porte-parole.

Les deux quotidiens socialistes (qui ne paraissent que cinq fois par semaine)

affrontent de grands journaux, à Aarau et à Zurich. En 15 ans, le *Freier Aargauer* a perdu la moitié de ses abonnés. Quant au *Volksrecht*, un vieux journal fondé en 1898, qui, dans les années trente, tirait à plus de 20 000 exemplaires, est tombé aux environs de 6000 quand il a cessé de paraître, en 1973, sous le nom de *Zürcher AZ*.

Trois ans plus tard, en 1976, il a reparu, sous forme d'édition régionale du quotidien argovien, avec une page zurichoise. Car, à côté d'une presse commerciale (*Blick*), bourgeoise (*NZZ*) et catholique (*Neue Zürcher Nachrichten*), Zurich n'offre que le *Tages-Anzeiger* du côté socialiste. Mais les tempêtes et pressions auxquelles il est exposé font de lui un journal dont la gauche se méfie un peu.

En juillet 86, quelques jours avant l'assemblée générale de l'Union de la presse social-démocratique (société éditrice du *Freier Aargauer*), Beat Curti, (éditeur de journaux gratuits à Zurich), avait offert une aide financière au quotidien socialiste, notamment une garantie déficitaire. Cette offre a été refusée, tout comme la liquidation des deux quotidiens ... par 45 voix contre 16. Un peu plus de 60 personnes assaient donc à cette assemblée qui en réunit théoriquement 600.

Au cours des vingt dernières années, six quotidiens socialistes ont disparu, dont le dernier romand *Le Peuple-La Sentinelle*, en 1971. Il en reste neuf, avec un tirage total d'environ 50 000 exemplaires, soit moins de 2 % de l'ensemble des quotidiens suisses.

ERRATUM

■ Un lecteur attentif de l'article d'Yvette Jaggi sur la publicité ("Vingt balles par jour pour se vendre" DP 852) nous demande comment nous arrivons à 21 francs par jour en divisant 590 par 365 ... effectivement, une ligne a sauté lors de la composition de ce texte, il fallait donc lire, dans le premier paragraphe "590 francs par habitant et par an, ou encore 760 francs par client potentiel"

Les trois radios locales de la ville de Zurich ont dû changer de fréquence au début de janvier. Coût de l'opération uniquement pour la publicité : 250 000 francs pour Radio Z et 200 000 francs pour Radio 24.

Le Journal des Alpes, émission d'informations régionales de FR3, voit son avenir compromis à cause de difficultés techniques et financières. Bravo la décentralisation !

La gamme des produits *Blick* s'enrichit et se diversifie. Cette semaine est paru le premier numéro d' *AutoBlick*, journal spécialisé s'adressant aux automobilistes : 56 pages, 1 franc le numéro hebdomadaire. L'expérience sera poursuivie en cas de réponse favorable du marché.

ECHOS DES MEDIAS

Der Limmattaler, petit quotidien zurichois paraissant cinq fois par semaine à Dietikon a de grandes ambitions. Dès le début de 88, sous l'impulsion notamment de l'éditeur du *Badener Tagblatt*, ce journal local va se transformer en une feuille plus complète destinée à toute la partie zurichoise de la vallée de la Limmat, soit une région de 70 000 habitants. On espère ainsi augmenter le tirage, qui est actuellement un peu au-dessus de 10 000 exemplaires.

La santé : bien précieux et bien mal réparti

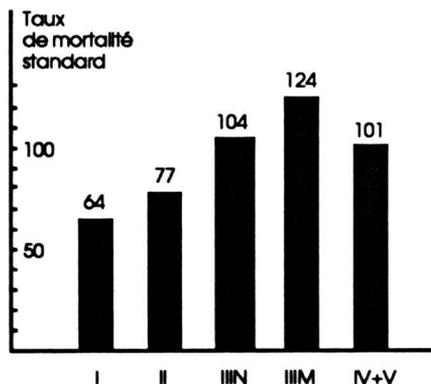
■ (mam) Au plan international, la Suisse figure parmi les pays où la durée moyenne de vie est la plus élevée. On a l'habitude de considérer que, même si les inégalités sociales subsistent, cette hausse générale de l'espérance de vie est un acquis pour tous ; après tout, qu'importe la fortune "tant qu'on a la santé". Or une étude entamée par l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne (1) montre que la mort ne fauche pas au hasard.

Commentés sur les ondes de la Radio romande en octobre 86 par le professeur Pierre Gilliard de l'Université de Lausanne, et plus récemment lors d'une Table ouverte consacrée à l'AVS, les premiers résultats de cette enquête furent également cités par l'organe du syndicat SSP et par l'hebdomadaire socialiste *Le Peuple valaisan* ; ils montrent des disparités considérables.

Des enquêtes sur la mortalité par catégories socio-économiques ont été entreprises dans de nombreux pays, elles montrent toutes que l'espérance de vie s'élève au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des qualifications et des revenus. La recherche menée à l'Université de Berne est partie de cette hypothèse, elle porte sur 3058 hommes décédés en 1981, entre 15 et 74 ans.

Premier résultat : l'indicateur de mortalité de cette population masculine est double de celui de la population féminine correspondante. Mais à cette inégalité "physiologique" s'en ajoutent d'autres, d'origine sociale.

MORTALITE PAR CLASSES SOCIALES - SUISSE 1979-82, HOMMES DE 15 à 74 ANS



Les pauvres meurent plus vite

C'est ainsi que les professions libérales (I) sont la situation la plus enviable. Tout de suite derrière viennent les cadres de l'industrie, du commerce et des professions techniques et scientifiques (II).

Les groupes des agriculteurs et des employés non qualifiés de l'industrie et des services (IV+V) se situent juste au-dessus de la moyenne, précédant de peu celui du personnel tertiaire qualifié (IIII).

Enfin la catégorie de loin la moins favorisée est celle des travailleurs qualifiés de l'agriculture et de l'industrie (IIII). A noter que les trois catégories dont le taux de mortalité se situe au-dessus de la moyenne représentent 59,1 % des actifs masculins, sur la base du recensement de 1980. L'étude s'intéresse également aux distinctions entre salariés et indépendants ; si tous les cas de travailleurs indépendants examinés se situent en-dessous de la moyenne de mortalité, les mêmes catégories d'activité donnent les mêmes résultats : les professions libérales ont l'indice le plus bas, suivies des métiers de l'industrie et du commerce, puis de l'agriculture.

Le résultat est clair : malgré trente ans de prospérité et de plein emploi, les différences de mortalité n'ont pas disparu.

Loi de gommer les inégalités sociales, l'inégalité face à la mort vient encore les renforcer. Les conséquences sont multiples. Par exemple, les salariés - en particulier ceux qui travaillent dans l'industrie - sont proportionnellement moins nombreux à parvenir à l'âge légal de l'AVS, et leur temps de retraite est statistiquement plus court.

Ces données devraient être présentes à l'esprit au moment où l'on discute de l'introduction d'une retraite flexible. Moduler l'âge d'obtention de l'AVS en fonction de l'espérance de vie ne serait qu'équité et justice sociale.

AVS : non à Beme

Un sondage représentatif portant sur 666 personnes et publié dans la dernière édition de la *Sonntags Zeitung* (22.2.87) montre que la majorité des Suisses ne veulent pas entendre parler d'élévation de l'âge de la retraite.

Pour les hommes, 35% des personnes interrogées sont pour le maintien à 65 ans alors que 62% se prononcent en faveur d'un abaissement. Les âges de 60 et 62 ans récoltent les meilleurs scores (20%). 1 % seulement des gens sont favorables à une retraite à 66 ans. Chez les femmes, c'est le statu-quo qui récolte la majorité des suffrages : 37% en faveur du maintien à 62 ans. Contre 32% pour un abaissement et 29% pour une élévation.

Ces résultats n'ont en soi rien de surprenant, si ce n'est la relative discipline de nos concitoyens. Après tout, qui refuserait de travailler moins ?

Plus intéressantes sont les deux questions subsidiaires posées par les enquêteurs : 74,9% des gens sont conscients qu'une politique plus généreuse en matière de retraite risque de rencontrer des problèmes de financement (35,5% de oui, 25% de vraisemblablement et 15% de peut-être).

Alors où trouver les sous ? Si les Suisses ne veulent ni retraite à 63 ans pour les femmes ni diminutions de rentes, ils estiment à 56,9% que l'Etat doit augmenter sa contribution à l'AVS. Une participation accrue des employeurs semble raisonnable pour 43,7% des personnes interrogées alors que 33,3% accepteraient une augmentation de la part des travailleurs.

Ces résultats indiquent la faisabilité politique des réformes, pas la solution - miracle.

(1) Sterblichkeitsunterschiede nach sozio-ökonomischen Gruppen in der Schweiz 1980.

Institut de médecine sociale et préventive, Université de Berne, 1986.

En parler ou pas ...

Curieuse émission, l'autre jour à la TV, sur les homosexuels et l'enseignement ...

Curieuse, en ce sens que les participants se plaignaient beaucoup des différentes formes de discrimination dont ils avaient à souffrir - ce que je puis comprendre - et que l'un d'eux notamment s'indignait du fait qu'il devait paraître masqué à la TV et ne pouvait s'entretenir librement du sujet avec ses élèves !

Je ne suis plus ... Je ne vois pas du tout pourquoi un enseignant homosexuel devrait s'entretenir de sexualité avec ses élèves ... A dire vrai, je ne vois pas non plus pourquoi un enseignant hétérosexuel devrait ... C'est le domaine de sa vie privée, et c'est le domaine de leur vie privée, qui doit être respecté *absolument* - à moins que l'un ou l'autre ne désire se confier ou demander conseil, et ceci ne saurait avoir lieu en classe. Vais-je révéler à mes élèves ... pis encore : vais-je devoir leur révéler "avec qui je fais l'amour et dans quelles positions" (pour reprendre la chanson de Brassens, *Trompettes de la Renommée*) ? Cela me paraît aberrant.

Mais c'est ce qu'on ne relevait qu'à peine dans l'émission. Et notre temps fourmille de journalistes, de sociologues, de psychologues, de sexologues, etc - dont l'incompétence me paraît souvent pour le

moins égale à la mienne - qui confectionnent des questionnaires, cherchant à établir des statistiques : combien de fois ? à quel âge ? avec combien de partenaires ? - le tout s'adressant, si ça se trouve, à des adolescents et à des adolescentes de 17 ans !

Or dans le même temps, d'autres gens - ou parfois les mêmes ! - s'élèvent vigoureusement et selon moi avec raison contre la manie des dossiers, des fiches "computerised", parfois même des écoutes téléphoniques - cependant que quantité de particuliers tiennent à publier *urbi et orbi* leurs humeurs (aux deux sens du terme), quand ce n'est pas leurs humores, leurs phobies, leurs penchants déviants ou pas déviants - à *s'exprimer*, comme on dit, se sentant frustrés, s'ils ne peuvent le faire !

Pour changer de sujet, j'écoutais la radio, et les nouvelles gaies, qui nous viennent du Locle : 250 ouvriers privés de leur travail du jour au lendemain, dont il apparaît qu'il sera difficile de les reclasser ... Le hasard a voulu que je tombe sur un article, du 14 décembre 1986, du pasteur Germain Nicole, qui disait ceci :

"Nous faisons tout (pour limiter strictement le nombre des enfants), à telle enseigne, c'est un fait bien connu, que la dénatalité est devenue un problème social et politique, parce qu'on peut prévoir presque à coup sûr une baisse considérable de notre population indigène."

Et de tonner contre le planning familial, tout à fait dans la "mouvance" de S.S. Jean-Paul II :

"On recule devant les sacrifices, on participe à un climat d'égoïsme collectif, inconséquence à une époque qui prône l'altruisme. Contraste aussi avec l'histoire évangélique : la sainte famille était plutôt nombreuse : outre Jésus, il y avait Jacques, Joseph, Simon, Jude, sans compter des soeurs" ...

Le pasteur Nicole ne semble pas sensible au fait qu'en 1987, nous manquons *d'étables* pour permettre aux futures mères ... Mais je le présume honnête homme, et j'en déduis que sans doute il a adopté un ou deux orphelins ou enfants abandonnés ... Tout de même, je serais curieux de connaître ses réactions, s'il devait se retrouver au chômage dès avril prochain !

"Un bon réfugié est un réfugié mort". C'est du moins ce que l'on pourrait penser en voyant toutes les cérémonies organisées à la mémoire de Georg Büchner, mort en 1837 à Zurich. Il était arrivé sur les bords de la Limmat via Strasbourg, fuyant la police de Hesse qui le recherchait pour actes de trahison.

Les Zurichois peuvent déduire de leur revenu imposable les cotisations payées à un parti politique - pour autant que celui-ci soit représenté au Grand Conseil - jusqu'à concurrence de 2000 francs par an pour un couple faisant ménage commun de de 1300 francs pour les autres contribuables. Voici une forme intéressante de soutien aux partis.

EN BREF

Le *Tages Anzeiger* (27.02) évalue à vingt-cinq millions de francs les dettes des clubs de football évoluant en ligue nationale A. Trois leaders au classement : Servette et Bâle (quatre millions) sont talonnés par Saint Gall (3 millions 250 000).

Déposé officiellement le jeudi 26 février, le rapport de la commission Tower sur le scandale de l'Iranganate était en vente en librairie dès le samedi 28. En format de poche naturellement ... exemple à méditer par les autorités bernoises au sujet de l'affaire des caisses noires.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Phillippe Bols

Jean-Pierre Bossy

Ernst Bollinger

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Point de vue :

JeanLouis Cornuz

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

GENEVE

Démagogie ...

■ Dans "1984", Orwell montre un monde où les mots ont un sens inverse de celui qu'on leur prête usuellement; en novlangue, oppression se dit liberté.

Avec trois ans de retard, les radicaux genevois découvrent cette astuce dialectique à l'occasion des prochaines élections municipales. Et se répandent en annonces sur le lourd bilan des accidents de la circulation, la pollution de l'air et la nécessité de pistes cyclables. Pour le parti qui, de Robert Ducret à Jean de Tolédo, se montre dans la pratique le dernier défenseur de la voiture toujours et partout, c'est une sacrée reconversion.

Et un pari sur l'imbécillité de l'électorat.

... et information

■ Les genevois ont eu, ces dernières semaines, de bonnes raisons de s'inquiéter sur la qualité de l'air qu'ils respirent. Le *Journal de Genève* a donc demandé aux autorités des chiffres sur les concentrations de polluants dans l'atmosphère qui puissent être publiés quotidiennement. Vers la mi-mars, un numéro de téléphone donnera ces indications, qui seront vraisemblablement répercutées dans la presse.

La *NZZ* avait formulé la même requête pour Zurich. C'est ainsi que dès le 10 février, le vénérable quotidien et la feuille gratuite *Tagblatt der Stadt Zürich* donnent chaque jour les taux de dioxyde de soufre (SO₂), de dioxyde d'azote (NO₂) et d'ozone (O₃). Ces chiffres sont mis en regard avec les prescriptions de l'Ordonnance sur la protection de l'air et les limites inférieures qui suffisent pour déclencher l'alerte au smog à Los Angeles.

Pour le jeudi 26 février, par exemple, la norme fédérale était dépassée à Zurich pour le SO₂ (105 au lieu de 100) et le NO₂ (126 au lieu de 80).

RELEVÉ UNIVERSITAIRE A GENEVE

Comment on choisit les profs de demain

■ (réd) Seconde partie de la contribution d'un lecteur sur le problème ardu mais néanmoins crucial de la relève universitaire (voir DP 853)

■ Assurer la relève académique suppose deux efforts indissociables. D'abord, veiller sans compromis à la qualité de la formation et à l'encadrement des jeunes enseignants et chercheurs (cf. DP 853). Ensuite, garantir à tous les échelons un choix transparent et sans faveur.

Lorsque le poste à repourvoir n'est pas le portrait sur mesure de la personne à qui il est destiné, ce n'est souvent pas le meilleur candidat qui est nommé, mais le moins inacceptable au regard des diverses factions académiques.

Car les critères du choix ne sont souvent pas posés d'emblée. Ils ne font pas l'objet d'un consensus avant la mise au concours. Face aux candidatures, des attentes contradictoires se manifestent. L'absence de transparence garantit le secret des luttes d'influence. Et le résultat des délibérations est alors justifié par des considérations (nombre de publications, universités précédemment fréquentées) qui ne convainquent pas nécessairement.

Chercheurs ou enseignants ?

Quelques tendances, statistiquement majoritaires, peuvent être relevées. Les qualités de chercheur (parfois ramenées à une appréciation quantitative de la productivité) sont en général privilégiées par rapport à celles d'enseignant. Le succès de séminaires ou de conférences pèse moins lourd que le prestige des revues qui ont accepté des contributions du candidat.

Parallèlement, un cursus purement académique est souvent valorisé. Les expériences non universitaires enthousiasment moins. Elles apparaissent comme une perte de temps, qui nuit souvent au rendement scientifique.

Le népotisme paraît globalement en nette régression. En sciences et en médecine, les gens du crû ont souvent l'impression qu'on leur préfère des candidats extérieurs. Ces derniers arrivent avec le seul prestige de leurs écrits et de leurs recommandations. Ils amènent le souffle du large. Et ils ont sur les premiers l'appréciable avantage que leurs (inévitables) défauts ne sont pas encore connus; l'alchimie des relations humaines n'a pas encore tissé leur réseau de sympathies et d'inimitiés.

Affaire de conviction

Il n'y a pas de potion miracle pour ces malaises intestins. Quelques propositions peuvent cependant être avancées. L'on ne peut d'abord laisser les professeurs de l'unité concernée seuls juges de l'intérêt de la faculté et de l'université. Les commissions de nomination, pour jouer leur rôle, doivent mêler spécialistes et généralistes, positivistes et historiens, techniciens et penseurs.

D'autre part, des modes de concertation doivent être trouvés, qui permettent la consultation hors du corps professoral. Une revalorisation de l'enseignement - trop souvent ressenti comme concession inévitable dans une carrière de chercheur - passe par la consultation des étudiants et assistants sur les qualités pédagogiques.

Enfin, les améliorations ne passent pas d'abord par une réforme des règlements. Le milieu académique est devenu allergique à un foisonnement de normes qu'il ressent comme chicaneries. Des changements véritables supposent en fait la recherche d'un nouveau consensus. La politique de la relève, c'est d'abord affaire de conviction.